

Démocratie culturelle et démocratie des cultures

Il semble désormais évident que l'histoire mondiale de notre proche avenir sera caractérisée par le combat des cultures. Samuel Huntington dans un passage récapitulatif de son livre célèbre intitulé *Lo scontro delle civiltà* affirme: « Pour résumer, le monde après la guerre froide est un monde formé par sept ou huit grandes civilisations. Les affinités et les différences culturelles déterminent les intérêts, les antagonismes et les associations entre les états. Les pays les plus importants du monde appartiennent pour la plupart à des civilisations différentes. Les conflits locaux qui ont les plus grandes probabilités de dégénérer en guerres globales sont ceux qui naissent entre des groupes et des états appartenant à des civilisations différentes. Le model dominant de développement politique et économique change d'une civilisation à l'autre. Les noeuds principaux à trancher dans le domaine de la politique internationale concernent les différences entre les cultures. Le pouvoir est en train de passer des civilisation occidentales traditionnelles aux civilisations non occidentales. La scène politique mondiale est devenue multipolaire et elle est caractérisée par plusieurs civilisations»¹. Cela signifie que dans le monde du futur les conflits les plus profonds, les plus déchirants et dangereux n'éclateront pas entre classes sociales, entre riches et pauvres mais entre des groupes appartenant à des entités culturelles différentes. On souffrira la pauvreté aussi et surtout comme une forme de discrimination culturelle. A l'intérieur des civilisations différentes des guerres tribales et des conflits ethniques éclateront².

Les façons différentes d'entendre la culture

On pourrait se surprendre que dans le monde de l'informatique et de l'électronique, de la cybernétique et de la télématique le facteur dominant redevienne la culture et les cultures au sens ethnique et religieux, c'est à dire quelque chose qui appartient à nos origines les plus reculées. Il ne faut pas cependant confondre les cultures avec les objets de consommation qui se détériorent rapidement ou avec la technologie même qui est vite dépassée. Les cultures ont une résistance et une durabilité beaucoup plus grande car elles concernent nos relations avec le monde et avec les autres, le domaine des significations et de la liberté.³ Dans le monde après la guerre froide la culture est en même temps une force qui agrège et désagrège. Des populations séparées par

¹ S. P. Huntington, *Lo scontro frontale delle civiltà ed il nuovo ordune mondiale*, trad de S.Minucci, garzanti, Milan 2000.

² Ibid. p.17.

³ Voir P.Valadier, *Modernity, Globalisation and Cultures*, " Notes et documents", 24, 200, n.59, pp.16-17.

l'idéologie mais homogènes pour leur culture, tendent à s'agrèger comme les deux Allemagnes. Des populations unies par l'idéologie, mais appartenant à des civilisations différentes tendent à s'effriter comme dans l'Union Soviétique et en Yougoslavie. Le reveil religieux présent dans une grande partie du monde aiguise ces différences.⁴ Cependant on a remarqué plusieurs fois que « l'histoire universelle est l'histoire des grandes cultures »⁵. Et maintenant il faut ajouter qu'elle est aussi l'histoire des petites cultures à l'intérieur des grandes civilisations. Le fait est que petite ou grande, particulière ou universelle, la culture a toujours été et continue à être plus que jamais le facteur le plus puissant d'identification.

Si on se demande pourquoi le respect des différences culturelles est l'un des objectifs fondamentaux de la géo-politique de notre proche avenir et pourquoi leurs conflits possibles provoquent tant de doutes et de préoccupations, on répond immédiatement que le bien de l'identité est considéré par l'humanité une valeur essentielle dont il faut tenir compte. L'écroulement des idéologies a laissé un vide car elles ont servi à l'identité de chacun et des groupes et à ce moment-là il est naturel de s'adresser aux cultures.

Je dois vous rappeler qu'on peut parler de la culture de deux façons différentes: au singulier et au pluriel. Comme nous allons voir, ces deux façons intéressent notre discours. Il y a une façon unitaire et universelle d'interpréter la culture, c'est à dire comme civilisation et comme progrès en opposition avec "la barbarie". Au XIX siècle, seulement les peuples soi-disant "civilisés" étaient admis parmi les nations évoluées, les autres étaient des peuples à civiliser grâce au colonialisme. Dans ce sens être civilisé c'est bon, être barbare c'est mauvais. Aujourd'hui on se rend compte que ce jugement absolu n'existe pas et qu'il y a beaucoup de façons d'être civilisés. Aujourd'hui la thèse d'une seule civilisation au singulier est rentrée dans la thèse cosmopolite qui combat pour une seule civilisation universelle caractérisée, si possible, par l'occidentalisme. Il ne faut pas cependant oublier ce concept unitaire de culture, malgré les dégâts qu'il a causés. Son fond de vérité consiste dans le fait qu'il souligne la valeur de l'éducation de la personne humaine, le fait que nous ne naissons pas déjà accomplis, mais que nous devons nous former, grandir et achever notre nature. La culture n'est pas notre deuxième nature, elle est plutôt la manière-même dont la nature humaine se réalise car nous sommes des animaux culturels⁶. On s'est trompé en pensant qu'on peut faire cela d'une seule manière, celle des modernes lumières. Il est vrai cependant que toutes les cultures ont le même but, celui de l'expansion et de la réalisation de l'humain. La nature spirituelle de l'homme favorise cette réalisation en des manières infinies et elle nous donne une pluralité de cultures justement parce qu' aucune d'elles n'est capable d'épuiser toutes les potentialités humaines.

⁴ Huntington, *op.cit.*, p.24

⁵ O.Spengler, *Il tramonto dell'Occidente*, Longanesi, Mialno 1978.

⁶ Voir mon livre *Dalla natura ai diritti. I luoghi dell'etica contemporanea*, Laterza, Roma-Bari 1997.

Nous retrouvons alors, dans le problème de la démocratie culturelle, cette distinction (qui n'est pas et ne doit pas être considérée comme une séparation) entre culture au singulier , au sens de but unitaire, et culture au pluriel, au sens de parcours multiples de l'humanité vers ce but.

Les formes de la démocratie culturelles

On pourrait se tromper sur la signification de “démocratie culturelle”. A la lumière de ce que nous avons déjà remarqué, je pense que nous pouvons donner deux sens à cette expression, deux versions qui peuvent entrer en conflit.

Une interprétation pourrait être celle d'une démocratie où les droits culturels⁷ ont un rôle particulier. J'expliquerai mieux ensuite ce qu'on entend par “droits culturels” qui sont en train de connaître un développement prodigieux dans les Chartes internationales. Ils sont habituellement divisés en trois catégories fondamentales: 1)droits à la participation culturelle (à la libre participation à la vie culturelle, aux profits du progrès scientifique et culturel, à la propriété intellectuelle); 2)droit à l'éducation (à l'éducation de base et fonctionnelle, à l'orientation et à la formation professionnelle, 3)droit individuel et collectif à l'identification culturelle (au choix de sa propre culture, à l'héritage culturel, à l'accès aux moyens de communication et d'expression). Par conséquent, une démocratie culturelle devrait s'évertuer pour défendre particulièrement ces droits. Nous pourrions définir “culturel”ce régime démocratique qui non seulement place ces droits parmi ceux qui sont fondamentaux, mais qui s'en occupe tout spécialement en faisant de la “culture”, au sens du plein développement de la personne humaine, son objectif politique central. Nous nous imaginons que cette démocratie devrait valoriser la recherche du vrai et du bien sans aucune préclusion et devrait promouvoir toutes les opportunités favorables dans cette direction.

Une autre interprétation de “démocratie culturelle” pourrait être celle qui se rapporte plus directement à l'identité culturelle, c'est- à- dire au sens pluriel des cultures. Une démocratie culturelle devrait être alors celle qui traite également toutes les cultures qui l'habitent, qui leur permet un accès égal à la participation politique, qui combat l'égémonie d'une culture particulière sur les autres.Voilà le sens typique de la société multiculturelle habitée par des groupes de provenance culturelle différente. Ces groupes demandent d'être reconnus comme des entités collectives et par conséquent de participer à la vie politique générale. Les individus qui en font partie pensent que de cette façon leur identité personnelle est protégée car elle dépend de facteurs communautaires de sang, de langue, de mœurs, de religion. La protection du groupe coïncide alors avec la protection des individus du groupe. Dans ce contexte, parmi les droits culturels déjà nommés, le troisième devient le principal c'est-à-dire le droit à sa propre identification culturelle: les autres existent en fonction de celui-ci. Ce genre de

⁷ Sur les droits culturels en général , consulter l'ouvrage de P. Meyer-Bisch, *Les droits culturels.Une catégorie sous-développée de droit de l'homme*, Editions Universitaires, Fribourg 1993.

régime démocratique serait alors caractérisé par sa sensibilité dans l'accueil et la protection des différences culturelles. Dans ce cas il vaudrait mieux parler, pour éviter tout malentendu, de "démocratie des cultures" plutôt que de "démocratie culturelle".

Si nous comparons maintenant ces deux interprétations, nous voyons immédiatement les différences. La démocratie culturelle est fondamentalement individualiste et universaliste, tandis que la démocratie des cultures est fondamentalement collectiviste et particulariste. La démocratie culturelle est intéressée à chacun en particulier et à sa recherche d'identité culturelle, elle ne la lui fournit pas toute prête mais elle lui donne les instruments pour la chercher tout seul. La démocratie des cultures accueille la pluralité des cultures telles qu'elles sont, elle ne veut pas leur faire violence mais les aider à vivre ensemble dans la société politique. Pour cette raison la démocratie des cultures confie aux communautés particulières l'éducation des individus; elle a le but de protéger les groupes culturels en tant que tels.

La valeur de l'identité culturelle

Il est évident qu'on répète ici dans un certain sens cette distinction générale entre la culture et les cultures, entre la culture comme recherche et auto-identification et les cultures comme identités préconstituées même si elles sont acceptées volontairement. Il ne s'agit pas bien sûr de valeurs incompatibles d'une manière générale, mais elles peuvent l'être et souvent elles sont veçues comme opposées. L'identité peut être considérée une chose indiscutable et en ce cas elle est réfractaire au doute et à l'incertitude qui caractérisent la recherche et la conquête personnelle de l'auto-identification. La culture au sens d'édification peut à son tour être comprise comme un refus de toute conclusion définitive, comme le rejet de toute identité qui n'est pas choisie librement ; alors elle ne peut pas accueillir toutes les identités par naissance auxquelles nous nous sentons liés indissolublement.

En fait le bien de l'identité culturelle ne dépend pas entièrement de notre volonté ni de nos choix, mais seulement en partie. Nous recevons certaines choses par naissance et nous choisissons les autres librement, mais aussi les premières doivent être acceptées en toute liberté. Mon identité consiste dans la liaison de mon existence avec quelques valeurs caractérisantes qui sont pour moi le bien à sauvegarder, à promouvoir, à rejoindre. Nous ne naissons jamais comme des êtres humains en général, mais hommes et femmes, avec une certaine couleur de la peau, dans une famille déterminée qui appartient à un certain groupe ethnique, qui suit une religion déterminée et qui possède des valeurs culturelles. La vie humaine croit grâce à la détermination des intérêts à poursuivre et elle bouge à l'intérieur de conditions de vie différentes. Nous sommes enfants et adultes, sains et malades, travailleurs, producteurs et consommateurs qui appartiennent à une classe sociale déterminée. Chacune de ces formes de l'existence humaine et chacun de ces états de vie ont des intérêts et des valeurs fondamentaux, des biens à poursuivre. La conquête de

l'identité personnelle exige non seulement la détermination du bien à poursuivre dans une situation existentielle particulière, mais aussi la reconnaissance de la part des autres de l'aspiration légitime à ce bien. La valeur d'un bien ne repose pas seulement sur l'utilité que l'individu croit y voir, mais elle doit être reconnaissable intersubjectivement. L'individu doit pouvoir se rapporter aux autres pour contrôler si la valeur qu'il attribue à ce bien n'est pas une illusion. L'identité d'un individu demande son identifiabilité de la part des autres car seulement une collectivité qui identifie peut fournir les critères qui permettent la définition des intérêts de chaque individu. Quand les valeurs liées à son état de vie, ou plus en général, à ses appartenances sont accueillies et protégées, c'est à dire qu'elles sont reconnaissables et confirmées comme telles, on est alors rassuré sur leur consistance et leur validité⁸.

En définitive, pour rejoindre le bien de l'identité, qui est un bien éminemment personnel (peut-être le plus personnel des biens avec la liberté et la corporéité) nous avons besoin des autres. Cependant ce besoin des autres n'est pas limité à leur considération comme groupe, comme communauté d'appartenance. Les cultures en effet sont édifiées par des générations d'hommes qui se succèdent dans le temps. Mais aussi pour cette partie de l'identité que nous choisissons tout seuls nous avons besoin des autres pour discuter, coopérer et communiquer. Sans dialogue la culture est impossible aussi dans le sens universel et unitaire dont nous avons parlé. C'est paradoxal, mais plus nous cherchons notre identité qui est notre distinction, plus nous devons reconnaître notre dépendance des autres dans tous les sens. Seulement l'identité de l'ermite peut-être (pas sûrement) n'a pas besoin des autres. D'ailleurs, toute considération à part, l'identité exige l'identification qui implique l'altérité.

En conclusion, l'identité est en même temps un cadeau (pour quelqu'un une loterie ou une chance) et un choix. La culture représente ce que nous recevons de la tradition, mais qui est à nous d'accepter ou de refuser, de faire mourir ou fructifier. La culture est conscience et non passivité. Pour cette raison les visions des libéraux et des communautaristes sont toutes les deux imparfaites et unilatérales. Les libéraux ont raison lorsqu'ils défendent l'idée de culture comme recherche consciente , mais ils ont tort lorsqu'ils pensent que l'individu est déraciné des contextes sociaux et qu'il est dès le début dépourvu de toute identité. Les communautaristes ont raison lorsqu'ils pensent que les individus appartiennent radicalment depuis leur naissance à des communautés de vie , mais ils ont tort lorsqu'ils pensent aussi que cette empreinte est ineffaçable et inchangeable. En réalité la culture et les cultures doivent marcher ensemble: grâce à plusieurs formes de vie nous édifions une humanité commune qui accueille toutes les différences. Cela est possible si les cultures ne sont pas considérées comme des mondes fermés mais comme les lieux de recherche d'une identité qu'on possède déjà mais qui est toujours critiqueusement perfectible. Enfin, appartenir à une culture et adhérer à une religion déterminées ne devrait pas signifier fermer les portes à la recherche de la vérité et du bien, mais au contraire les ouvrir

⁸ J'ai développé cette problématique dans *Identità e comunità. Il senso morale della politica*. Vita e Pensiero, Milano 1999.

grand toujours davantage. Une culture passive et répétitive serait une habitude à l'agonie.

Tout cela signifie que la démocratie des cultures et la démocratie culturelle doivent aller ensemble, c'est-à-dire que la protection des identités acquises doit se relier avec la recherche commune de la vie bonne pour que à travers le dialogue des diversités l'unité commune se mette en évidence. Dans ce but la valorisation démocratique des droits humains ne suffit pas mais il faut en donner aussi une interprétation déterminée qui lutte contre les barrières culturelles et le tribalisme⁹.

La spécificité des droits culturels

Si nous jetons un coup d'œil à l'évolution des droits humains, nous pouvons constater qu'elle a été caractérisée par la distinction et par la séparation. Dans la *Déclaration universelle des droits humains* de 1948 les droits sont traités tous de la même façon et pour tous on emploie de façon significative la même formule "chaque personne a droit" Mais dans les Traités successifs les droits civils et politiques sont séparés des droits économiques, sociaux et culturels, pour lesquels on n'emploie plus cette formule, mais on dit plutôt: "chaque Etat est obligé de reconnaître le droit...." et souvent on ajoute des limites¹⁰. Ces droits doivent être protégés autant que possible, sur la base des ressources disponibles et d'une façon progressive et graduelle. Cela a provoqué une scission profonde entre ces deux catégories de droits, une différence qu'on est en train de combler. Eh bien, le rôle des droits culturels semble être justement celui de réconcilier la liberté avec l'identité, l'universalisme avec le particularisme.

Il est faux de confondre les droits culturels et les droits sociaux, même s'ils ont sans aucun doute des aspects qui les rapprochent aux droits de liberté. Il suffit de penser que le droit à la liberté religieuse est aussi un droit culturel s'il est interprété non seulement comme l'exercice de sa liberté de choix, mais comme la valeur particulière qu'on attribue au choix religieux pour son contenu. Ici il est clair qu'une foi particulière est considérée un bien universel de l'humanité. Il ne s'agit pas cependant d'un bien extérieur mais de quelque chose qui fait partie de la nature humaine même. La culture n'est pas seulement un bien dont on peut jurer, mais un élément essentiel de la dimension ontologique de l'homme et de son existence. Pour cette raison les droits culturels doivent être considérés dans leur étendue sans les limiter - comme on fait souvent- à la protection des identités culturelles particulières soit dans un sens négatif (non discrimination ou interférence de l'état dans l'expression de cette identité), soit dans un sens positif (intervention de l'état pour soutenir ces identités). Dans ce sens ils sont ramenés à la requête d'une représentation particulière des groupes culturels, à

⁹ Voir Mohammed Bedjaoui, *La conciliation de la diversité culturelle et de l'universalité des droits de l'homme*, "I diritti dell'uomo", 10, 1999, 3, pp.18-22-

¹⁰ Voir F.Lattanzi, *La protezione internazionale dei diritti economici, sociali e culturali: luci ed ombre*, dans AA.VV., *Cooperazione allo sviluppo, diritti umani e democratizzazione*, SIOI, Roma 1999, pp.44-54.

la reconnaissance (active ou passive) de leur spécificité et, éventuellement, de l'autonomie politique¹¹. De cette façon on oublie cependant de souligner que le contenu complexe des droits culturels comprend aussi l'instruction, l'information, la communication, la participation à la vie culturelle commune, aux avantages du progrès scientifique, à la jouissance esthétique. Enfin, le contenu des droits culturels est beaucoup plus articulé et riche que l'allusion à la simple identité culturelle, car il est, en un mot, le droit de chercher la vérité et le bien, aussi fondamental que la vie et la liberté.

Une démocratie intéressée aux différents groupes culturels qui l'habitent, mais avec des structures scolaires insuffisantes et indifférente à l'égard du droit à l'information et à l'usage des moyens de communication, ne serait certainement pas une démocratie culturelle. Une démocratie a besoin d'un "citoyen adéquat", selon la définition de Dahl¹², c'est à dire d'un citoyen bien informé, capable de connaître ses intérêts et les choix politiques correspondants, capable aussi d'agir en fonction de ces choix. Au contraire dans les démocraties actuelles nous rencontrons souvent des citoyens insensibles à la vie politique, incompetents et intéressés seulement à leur vie privée qui ne sont pas des citoyens mais des clients de l'assistance publique. Une démocratie culturelle doit investir en capital humain (instruction et santé) car ses membres doivent être des citoyens instruits et conscients. Dans le cas contraire il y aura de nouvelles formes de différences sociales fondées sur la distribution injuste de la connaissance et du savoir. Ces différences sont plus intolérables que celles du passé puisqu'elles concernent la possibilité de se réaliser et d'être heureux. Ceux qui ne possèdent pas de biens matériels ont plus de possibilité de maintenir leur dignité humaine que les nouveaux pauvres incultes, ignorants, sans informations et manipulés par les moyens de communication.

«Nous avons besoin d'une tolérance plus grande pour certaines diversités justifiables et d'une plus grande intolérance pour les diversités rémédiables. En d'autres termes nous avons besoin d'une plus grande tolérance des diversités qui reflètent la liberté d'être différents et d'une plus grande uniformité dans l'application des principes fondamentaux de la justice»¹³.

Beaucoup de conflits culturels et sociaux pourraient être évités grâce à une information complète sur les événements et à une connaissance plus grande des valeurs et des styles de vie des autres. Je pense que, si l'état s'occupait davantage de fournir aux citoyens les moyens culturels pour valoriser leurs capacités et pour augmenter leur conscience des problèmes vitaux, alors aussi les cultures particulières en tireraient profit. Comme Amartya Sen a justement souligné, il ne suffit pas que l'individu dispose d'une certaine quantité de biens s'il n'a pas ensuite la capacité de

¹¹ W.Kymlicka, *Multicultural Citizenship. A Liberal Tueory of Minority Rights*, Clarendon Press, Oxford1995, pp.26-33; J.T. Levy, *Classifying Cultural Rights*, dans I. Shapiro-W.Kymlicka (eds.), *Ethnicity and Group Rights*, New York University Press, new York-London 1997, pp.22-66.

¹² R.A.Dahl, *Politica e virtù. La teoria democratica nel nuovo secolo*, par S.Fabbriani, Laterza, Roma-Bari 2001, pp.137-138.

¹³ Ibidem, p.77.

s'en servir pour satisfaire ses besoins qui peuvent à leur tour changer avec le changement des cultures. L'égalité vers laquelle nous devons tendre est celle des capacités et non celle des besoins et des styles de vie. Pour cette raison une démocratie des cultures ne serait pas une démocratie politique et elle ressemblerait à l'image aristotélicienne des animaux au pâturage: chacun broute l'herbe qui se trouve devant lui insouciant du voisin sauf dans la mesure où il le voit comme un concurrent. Comme la Conférence mondiale de l'Unesco sur les politiques culturelles (Mexique 1982) a souligné: «La démocratie culturelle se fonde sur la participation plus grande de l'individu et de la société non seulement aux procès de création des biens culturels et aux décisions relatives à la vie culturelle, mais aussi à la diffusion et à la jouissance de cette culture».

Je crois qu'il y a les éléments pour espérer que les droits culturels interprétés ainsi puissent sauver l'idée de démocratie, en lui rendant un peuple au lieu d'une masse non identifiée. Les démocraties seront aidées par une instance à l'échelon mondial ou international plus que par leur intérieur même. Seulement la démocratisation de la communauté internationale peut entraîner les communautés nationales ou locales. L'élaboration actuelle du droit au développement de l'*United Nations Development Programme*, avec toutes les limites dont je ne peux pas discuter ici, se meut exactement dans cette direction multidimensionnelle. L'objectif n'est pas celui de reconnaître la culture comme un bien ou une marchandise à assigner mais comme la participation à une valeur de vie qui a besoin d'activités coopératives, et celui de comprendre la coopération même non comme un bien d'équipement mais comme un bien final. Cela se réalise si la coopération concerne l'œuvre même d'édification de l'homme et de sa réalisation.

Il y a des biens qui perdraient toute leur signification intrinsèque s'ils n'étaient pas le produit de l'action commune. Sans cette valeur de la coopération par elle-même la solidarité dégénère en une discussion sur l'argent et le pouvoir. Une orchestre est une coordination d'actions bien différente que celle réalisée par un ordinateur. Seulement lorsqu'il s'agit de biens utiles le critère de l'efficacité prévaut et dans ce cas l'intervention de l'Etat peut être justifiée. Mais on ne peut pas atteindre le bien de la vérité et de l'amour sans partir de la communication et sans rester dans la communications. Il demande que les membres de la société soient "des donneurs de dons"¹⁴, c'est à dire des citoyens qui aient non seulement une identité consciente mais qu'ils sachent aussi la donner aux autres.

D'autres préfèrent parler de "réciprocité" comme recherche des termes équitables de la coopération et ils soutiennent qu'une démocratie culturelle doit être nécessairement une démocratie délibérative, c'est-à-dire ouverte au respect mutuel et à la discussion libre¹⁵. En général, la réciprocité veut dire rendre d'une façon proportionnée le bien reçu, mais cela demande non seulement le respect de soi, c'est-

¹⁴ R.Hittinger, *Rasones para la sociedad civil*, dans R.Alvira, N.Grimaldi y Monserrat Herrero, *Sociedad civil. La democracia y su destino*, Eunsa, Pamplona 1999, pp.27-42.

¹⁵ A.Gutmann – D.Thompson, *Democracy and Disagreement. Why Moral Conflict cannot be avoided in Politics and what should be done about it*, The Belknap press of Harvard U.P., Cambridge, Mass, 1966, p.52 ss.

à-dire de la valeur morale de ses prétentions, mais aussi la reconnaissance de la valeur morale de la position opposée. Le respect de soi se fonde sur l'intégrité civique qui se manifeste à travers la sincérité dans l'usage de la parole, la cohérence entre mots et actions et la complète acceptation des conséquences logiques des principes adoptés. Le respect d'autrui se montre dans la magnanimité civique qui est la vertu de l'ouverture mentale. Une démocratie délibérative fait confiance à ces vertus du citoyen beaucoup plus qu'une démocratie procédurale et pour cette raison la méthode délibérative, qu'il ne faut pas confondre avec la méthode simplement prudentielle ou rigoureusement impartiale, est essentielle pour la démocratie culturelle.

Tocqueville a écrit qu'on surmonte les crises de la démocratie avec plus de démocratie et aujourd'hui nous pouvons ajouter qu'on les surmonte en abandonnant tout réductionnisme procédural et en donnant à la démocratie une plus grande quantité de contenus substantiels, de valeurs communes et une plus grande sensibilité culturelle.

Francesco Viola